



5^e secondaire

GUIDE DE CHOIX DE COURS 2017-2018





GUIDE DE CHOIX DE COURS, 5^e secondaire 2017-2018

À L'INTENTION DES ÉLÈVES, DES PARENTS ET DES MEMBRES DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE

PAUL-HUBERT

L'équipe école vous présente le <u>Guide de choix de cours 2017-2018.</u>

Ce document contient nombre d'informations, dont les critères de passage du 1er cycle vers le 2e cycle du secondaire, les parcours de formation, les grilles-matières pour les différents cheminements, ainsi que le contenu de chacune des matières et des conditions pour y accéder.

Afin d'aider à faire les meilleurs choix, je vous suggère de consulter le présent guide et de ne pas hésiter à aller poser des questions à vos enseignantes ou enseignants, à un conseiller ou conseillère d'orientation ainsi qu'au personnel de direction. Je vous invite également à discuter avec vos parents et vos amis des choix que vous envisagez pour la prochaine année scolaire.

Bonne réflexion et bon choix de cours.

Le directeur de l'école Paul-Hubert

Jocelyn Michaud

Coordonnées des personnes-ressources :

Josianne Richard Simon Côté Jeff O'Connor Mireille Pineault Responsable concentration Directeur adjoint Geneviève Demers artistique et sportive 5e sec.

(418) 724-3439 (418) 724-3439 (418) 724-3439 Postes 2023, 2024 ou 1122 Poste 2012 Poste 2050

TABLE DES MATIÈRES

ÉTAPES DE L'INSCRIPTION	3
NORMES D'ACCUEIL ET CRITÈRES DE PROMOTION	 4
SANCTION DES ÉTUDES	4
EXIGENCES POUR L'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES	5
RELEVÉ DES APPRENTISSAGES	6
NOTES EXPLICATIVES	7
CONDITION D'ADMISSION AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES	9
GRILLE-MATIÈRES : PARCOURS DE FORMATION GÉNÉRALE (PFG)	10
PROGRAMME D'ÉDUCATION INTERNATIONALE DE 5E SECONDAIRE (P.E.I)	
CONCENTRATION ARTISTIQUE OU SPORTIVE, VOLET LOCAL (CASL)	12
COMÉDIE MUSICALE	13
ARTS PLASTIQUES	13
VOLLEYBALL	15
CONCENTRATION ARTISTIQUE OU SPORTIVE, VOLET RÉGIONAL (CASR)	16
HARMONIE (MUAR)	
BASKETBALL	
COÛT DES PROGRAMMES ADMINISTRÉS PAR L'ÉCOLE	18
DESCRIPTION DES COURS OPTIONNELS	
ANGLAIS CORE (AN51/AN52)	22
ANGLAIS CINÉMA (AN54C)	22
ANGLAIS ENRICHED (AN56)	22
ART CINÉMATOGRAPHIQUE (AC54)	22
ARTS PLASTIQUES (AP52 - AP59 - AP54)	23
CHIMIE (CH54)	
ÉBÉNISTERIE - 2E ANNÉE (EB54)	24
ÉDUCATION PHYSIQUE (EP54)	
ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ -OPTION PLEIN-AIR/SANTÉ(SA54)	25
FOOBALL (FO44)	25
INFORMATIQUE (SI54)	26
MATHÉMATIQUE : CULTURE, SOCIÉTÉ ET TECHNIQUE (MA5CST)	26
PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE AUX MATH 5CST (MA5P)	
MATHÉMATIQUE : TECHNICO-SCIENCE (MA5TS)	
MATHÉMATIQUE : SCIENCES NATURELLES (MA5SN-MA59-MA59R-MA5EI)	27
MUSIQUE HARMONIE (MH59) & MUSIQUE GUITARE (MG52)	27
MONDE DU ROCK (MR54)	28
PHYSIQUE (PH54)	
PSYCHOLOGIE ET SOCIÉTÉ (PS54)	
RÉNOVATION ET CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE (RC54)	
SCIENCE ET TECHNOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT (STE45)	



ÉTAPES DE L'INSCRIPTION

1. Janvier et février : Information à l'élève sur le choix de cours.

2. Février: Inscription en ligne ou papier par formulaire

d'inscription.

(N.B. Inscription obligatoire pour que le choix de

cours de l'élève soit considéré.)

3. Janvier et février : Choix de cours complété par l'élève de façon

électronique.

4. Mars: Vérification du choix de cours de l'élève par les

unités concernées.

5. Fin avril, début mai : Modification par l'élève du choix de cours lié aux

mathématiques ou aux sciences.

6.

Fin juin, début juillet :

Confirmation du choix de cours à partir du relevé des

apprentissages du MEES.

7. Mi-août: Dernière vérification à la suite des épreuves de

reprise du MEES.

8. Fin août, début Inscription, remise à l'élève de son horaire

septembre : personnalisé, lequel comprend 36 périodes de cours.

Toute modification d'horaire ultérieure à cette date est **EXCEPTIONNELLE** et fait l'objet d'une étude particulière; elle devra tenir compte des contraintes d'organisation. La décision finale appartient à la direction de l'unité concernée.

NORMES D'ACCUEIL ET CRITÈRES DE PROMOTION

- A. L'enseignement secondaire comprend deux (2) cycles. Le premier s'étend sur deux années scolaires, le second cycle sur trois, soit les troisième, quatrième et cinquième années du secondaire.
- B. Tel que prescrit par le Régime pédagogique (article 28), le passage de l'élève de la 4° à la 5° secondaire s'effectue par matière. L'application du principe de la promotion par matière s'accompagne d'une reprise obligatoire de cours échoués dans les cas suivants :
 - 1. cours séquentiels (français, anglais et mathématique);
 - 2. cours dont les unités sont obligatoires pour l'obtention du diplôme d'études secondaires (histoire et éducation à la citoyenneté, science et technologie ou applications technologiques et scientifiques, arts, éducation physique et à la santé, éthique et culture religieuse);
 - 3. cours ayant une fin d'orientation (EX. : préalable collégial).
- C. L'accès à certains cours est conditionné par la réussite de critères particuliers. Il en est fait mention lors de la description des programmes concernés.
- D. L'élève ayant réussi un cours donné ne peut le reprendre, sauf pour des raisons très particulières.
- E. Le niveau du cours de français détermine le niveau scolaire de l'élève.

SANCTION DES ÉTUDES

- A. Pour tous les cours suivis par l'élève au secondaire, la note de passage est fixée à 60 %.
- **B**. L'unité est une mesure utilisée pour reconnaître l'atteinte des niveaux de compétence d'un programme d'études. Une unité représente normalement vingt-cinq (25) heures d'activités d'apprentissage.
- C. Pour tous les cours reconnus de niveau quatrième ou cinquième année du secondaire, la reconnaissance des unités relève du MEES (Ministère). Dans tous ces cas, c'est le résultat figurant au relevé des apprentissages émis par le Ministère (et non le bilan de fin de cycle de l'école) qui atteste de la réussite ou de l'échec de chaque cours.
- D. Pour plusieurs cours de 4° et 5° secondaire, le MEES impose une **épreuve unique**. La note figurant sur le relevé des apprentissages est alors établie par l'addition de deux (2) résultats : soit 50 % de la note obtenue à l'épreuve unique (convertie s'il y a lieu) et 50 % de la note obtenue durant l'année au bilan des apprentissages (note qui sera modérée). Cette note (moyenne) devra être de 60 % ou plus pour confirmer la réussite du cours. De plus, en français 5° secondaire, un résultat inférieur à 50 % dans un volet empêchera la publication des résultats et entraînera l'apparition de la mention « échec » au relevé du MEES.
- E. La modération est une transformation statistique du Ministère visant à rendre les résultats comparables d'un groupe à l'autre, d'une école à l'autre ou d'une région scolaire à l'autre.
- F. La conversion est une méthode statistique que le Ministère utilise quelquefois pour réduire un taux d'échecs qui serait trop élevé pour une épreuve unique donnée. La conversion d'une note a donc toujours comme effet une modification à la hausse.

Le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur décerne le **DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES** à l'élève qui a accumulé :

⇒ 54 unités de 4° et 5° secondaire, dont au moins 20 unités reconnues de 5° secondaire.





EXIGENCES POUR L'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES

À compter du 1er mai 2010

- ♦ 6 unités de langue d'enseignement de la 5° secondaire
- ❖ 4 unités de langue seconde (anglais) de la 5^e secondaire
- ❖ 4 unités de mathématique de la 4^e secondaire
- 4 unités de sciences et technologie ou 6 unités d'applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire
- ❖ 2 unités en arts de la 4^e secondaire
- 2 unités d'éthique et culture religieuse ou d'éducation physique et à la santé de la 5^e secondaire

L'élève qui ne réussit que les cours énumérés ici n'obtiendra pas suffisamment d'unités pour obtenir le DES. La réussite de certains cours optionnels devient alors nécessaire afin de franchir le seuil minimal de 54 unités fixé par le MEES.

RELEVÉ DES APPRENTISSAGES

Relevé des apprentissages (Second cycle)

Education, Loisir et Sport Québec & &

	0	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES				-	_	
_	U	1 0 1110 11 0 11 12 1 12 0 12 0 12	0	•		Ø	0	0
0	CODE	TITRE	UN	RÉSULTAT	ANNÉE	Mots	R/5	CE
Unités acquises à l'égard des conditions supplémentaires pour le diplôme l'études secondaires US :	043402	Éduc, physique et à la santé	2	77	2012	06	3	
angue d'enseignement : 0/8	055444	Science et technologie	4	73	2012	06		54
angue seconde : 3/4	055410	Théoria		72	2012	06	4	57
ICR ou EPS se de ses : 3/2	055420	Pratique		74	2012	06	3	
JN ce 4e ou de 5e eec (54 u) : 42/54	058404	Science/Techno, environments	4	61	2012	26	4	
JN de 5e sec (20 u) : 0/20	364426	Mathématique Technico-sciences	6	71	2012	08		79
	064410	Résoudre une situation problème		71	2012	06	3	
	064420	Utiliser un raisonnement mathematique		71	2012	80		79
	069404	Éth que et culture religieuse	4	71	2012	96	3	
	087404	Histoire-éducation citoyenneté:	4	63	2012	06		30
	132436	Français, langue d'enseignement de la 4e secondaire	6	â1	2012	as		
	132410	Français lecture, langue d'enseignement de la 4e secondaire		80	2012	06	87	
	132420	Français écriture, langue d'enseignement de la 4e secondaire		81	2012	96	10	
	132430	Français communication orale, langue d'enseignement de la 4e secondaire.		84	2012	06	40	
	136405	Anglais, langue seconde, programme enrichi de la 4e secondaire	5	85	2012	06		
	136430	Anglais, langue seconde, interaction orale, programma enrichi da la 4e secondaire		93	2012	06	3	
	136440	Anglais, langue seconde, compréhension orale et écrite, programme enrichi de la 4e secondaire		76	2012	05	4	
	136490	Anglais, langue seconde, production écrite, programma enrichi de la 4e secondaire		87	2012	06	3	
1000 S	166484	Musique-Mouvement Vivaldi	4	84	2012	06	2	
•	169402	Musique	2	83	2012	06	2	



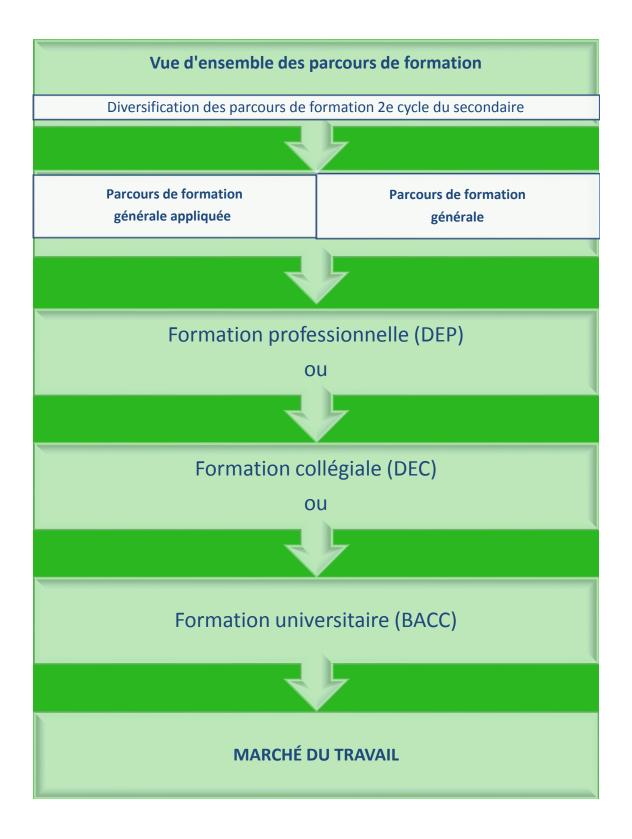
Copie certifiée conforme au registre officiel du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Doctor de la sauction des ét à les

NOTES EXPLICATIVES

- Identification du code et de la matière.
- Nombre d'unités attribuées pour la réussite d'un cours.
- Résultat final aux différentes épreuves.
 - A. Dans le cadre d'épreuve unique (préparée et administrée sous la juridiction du Ministère), le résultat qui figure au relevé des apprentissages est une moyenne comprenant, dans une proportion de 50 % chacune, la note obtenue à l'épreuve du Ministère (convertie s'il y a lieu) et la note (modérée) du sommaire de l'année. Ce résultat est donc final : il détermine au bilan de fin d'année l'échec ou la réussite d'une matière donnée et il ne peut être inférieur au résultat obtenu à l'épreuve unique.
 - B. Dans le cas d'épreuve locale (préparée et administrée par l'école ou la commission), le résultat apparaissant au relevé des apprentissages est identique à la note figurant au sommaire du bilan de fin d'année. En effet, la note transmise par l'école ne subit aucune transformation.
- Reproduction du R/5 (rang cinquième) apparu au bilan des apprentissages de l'école.
- Dans le cas d'épreuve unique, on donnera le rang centile. Cette valeur attribuée à une note, indique le pourcentage des élèves du Québec qui ont un résultat inférieur : ainsi, un centile 65 indique que l'élève a obtenu une note supérieure à celle de 65 % des élèves qui ont subi la même épreuve.
- 6 Indication de l'année et du mois où le résultat a été obtenu.
- Situation de l'élève concernant les critères d'obtention du DES qu'il reste à remplir:
 - > nombre d'unités accumulées de niveau 4^e secondaire;
 - > nombre d'unités accumulées de niveau 5^e secondaire;
 - > nombre d'unités accumulées en formation professionnelle, s'il y lieu;
 - > total de toutes les unités accumulées:
 - > réussite des matières obligatoires pour l'obtention du DES.
- Quand tous les critères d'obtention du diplôme sont satisfaits, on fait mention du diplôme accordé et de l'année d'obtention dans l'espace réservé à cette fin sur le relevé des apprentissages, et l'élève reçoit aussi un diplôme.





CONDITION D'ADMISSION AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES

1. DIPLÔME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES - DEP

Pour être admissible à un programme d'études professionnelles, un candidat doit satisfaire à l'une des conditions suivantes :

Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires.

Ou

Être âgé d'au moins 16 ans **ET** avoir obtenu les unités de 4^e secondaire en langue d'enseignement, langue seconde et mathématique (critère minimal d'admission pour 107 des 154 DEP existant au Québec);

Ou

Être âgé d'au moins 16 ans **ET** avoir obtenu les unités de 3^e secondaire en langue d'enseignement, langue seconde et mathématique (critère minimal d'admission pour 46 des 154 DEP existant au Québec);

Ou

Être âgé d'au moins 16 ans **ET** avoir obtenu les unités de 5^e secondaire en langue d'enseignement, langue seconde et mathématique (critère minimal d'admission pour un seul des 154 DEP existant au Québec soit : santé assistance et soins infirmiers);

2. DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES - DEC GÉNÉRAL OU TECHNIQUE (CÉGEP)

Pour être admissible à un programme d'études collégiales, un candidat doit satisfaire aux conditions suivantes :

Avoir obtenu le D.E.S.

Et

Répondre aux exigences particulières du programme choisi. Les exigences particulières d'admission peuvent être un seul des cours suivants ou une combinaison de cours parmi les suivants :

- la réussite d'une séquence mathématique technico-sciences ou sciences naturelles de 4° ou 5° secondaire;
- la réussite du cours de science et technologie de l'environnement de la 4^e secondaire;
- un cours de chimie de la 5^e année du secondaire:
- un cours de physique de la 5^e année du secondaire.

3. INFORMATIONS IMPORTANTES SUR LES ADMISSIONS POSTS-SECONDAIRES

Tant pour les programmes du CÉGEP que pour les DEP, il se peut que l'élève ait à répondre à d'autres exigences particulières. Par exemple :

- un candidat peut être appelé à passer avec succès un examen de dépistage de la drogue (pilotage d'aéronef, conduite de camion, conduite d'engins de chantier);
- on peut aussi le soumettre à des tests physiques. L'élève peut être appelé à passer un examen médical et/ou de la vue pour déceler diverses anomalies comme le daltonisme;
- il se peut enfin que des tests écrits de personnalité, d'intérêts ou d'aptitudes lui soient administrés.

Il est donc important que l'élève entame une réflexion sérieuse sur son orientation et qu'il consulte au besoin l'un des conseillers d'orientation de l'école pour s'assurer du cheminement adéquat qu'il devrait poursuivre.

GRILLE-MATIÈRES: PARCOURS DE FORMATION GÉNÉRALE (PFG)

CODE ÉCOLE	COURS	CODE MEES	NOMBRE D'UNITÉS	NIVEAU D'UNITÉS	NOMBRE PÉR./CYCLE		
AN51	Anglais régulier 51 (core)	134-504	4	5	4		
AN56	Anglais enriched 56	136-506	6	5	4		
ECR51	Éthique et culture religieuse	069-502	2	5	2		
EP51	Éducation physique et à la santé	043-502	2	5	2		
FR51	Français, langue d'enseignement	132-506	6	5	6		
MA5CST Ou	Mathématique culture société et technique + Ma5P**	063-504 et 068-542	4 2	5			
MA5TS Ou	Mathématique technico-sciences	064-506	6	5	6		
MA5SN	Mathématique sciences naturelles	065-506	6	5			
MC51	Monde contemporain	092-504	4	5	4		
EF51	Éducation financière	102-532	2	5	2		
1 CHOIX DE COURS OBLIGATOIRES PARMI LES SUIVANTS							
AP52	Arts plastiques	168-502	2	5	2		
MG52	Musique guitare	169-502	2	5	2		

^{**} Les MA5CST sont constituées de 4 périodes de mathématique et de 2 périodes de projet MA5P.

COURS OPTI	COURS OPTIONNELS							
CODE ÉCOLE	COURS	CODE MEES	NOMBRE D'UNITÉS	NIVEAU D'UNITÉS	NOMBRE PÉR./CYCLE			
STE45*	Science et technologie de l'environnement	058-404	4	4	4			
CH54*	Chimie	051-504	4	5	4			
PH54*	Physique	053-504	4	5	4			
AN54C	Anglais cinéma	134-544	4	5	4			
AC54	Art cinématographique	170-584	4	5	4			
AP54	Arts plastiques	168-504	4	5	4			
EB54**	Ébénisterie (2 ^e année)	062-504	4	5	4			
EP54	Éducation physique	046-584	4	5	4			
FO54	Football	048-544	4	5	4			
MR54	Monde du rock	165-564	4	5	4			
PS54	Psychologie et société	115-544	4	5	4			
SA54	Éducation physique/Santé	049-584	4	5	4			
SI54	Informatique (4 ^e et 5 ^e secondaire)	112-554	4	5	4			
RC54	Rénovation et construction résidentielle	062-544	4	5	4			

^{*}Les cours de sciences sont parfois préalables aux études collégiales. Il est recommandé que l'élève réfléchisse à son orientation avant de faire son choix de cours.

N.B. Ces cours ne peuvent être ajoutés en cours d'année scolaire.

^{**}Le cours IE 34 et/ou IE44 est un préalable au cours EB54.

PROGRAMME PREMIER CYCLE DU SECONDAIRE (PPCS)

PROGRAMME D'ÉDUCATION INTERNATIONALE DE 5E SECONDAIRE (P.E.I)



En collaboration avec la société des écoles du monde BI du Québec et de la francophonie (SÉBIQ)

OBJECTIF

Développer une conscience planétaire en favorisant une ouverture d'esprit sur la compréhension internationale et la coopération entre les peuples.

CRITÈRES POUR LA POURSUITE EN 5e SECONDAIRE AU PPCS

Une étude de dossier sera réalisée pour chacun des élèves en fonction des éléments suivants :

- ✓ avoir réalisé son service communautaire à la satisfaction de l'école;
- √ intérêt et motivation à poursuivre son programme;
- √ application au travail, respect des échéances, bon comportement et attitude positive;
- √ réussite des compétences des programmes d'enseignement.

COURS OBLIGATOIRES

CODE ÉCOLE	COURS	CODE MEES	NOMBRE UNITÉS	NIVEAU D'UNITÉS	NOMBRE PÉR./CYCLE
AN5EI	Anglais enrichi (ENRICHED)	136-506	6	5	5
CH5EI	Chimie	051-504	4	5	4
ECR5EI	Éthique et culture religieuse	069-502	2	5	3
EP5EI	Éducation physique	043-503	3	5	3
FR5EI	Français, langue d'enseignement	135-506	6	5	5
FKSEI	Français enrichissement	128-551	1	5	Э
MA5EI	Mathématique sciences naturelles	065-506	6	5	6
MC5EI	Monde contemporain (incluant option MC54) à 2 périodes	092-504	4	5	4
EF5EI	Éducation financière	102-532	2	5	2
PH5EI	Physique	053-504			
ou AC5EI	ou Art cinématographique	170-584	4	5	4
	Services communautaires	032-500		_	Périodes distribuées
	**Projet personnel	114-544	4	5	dans chaque matière

Une période par cycle sera consacrée à la technologie.

Pour tous les cours d'arts du PPCS, il faut s'assurer que :

✓ Les élèves entreprennent un apprentissage structuré d'un art visuel d'interprétation qui soit conforme aux objectifs globaux et spécifiques, et ce pendant les cinq années du programme (quelle que soit la discipline artistique étudiée en 5^e année, on s'attend à ce que les élèves aient entrepris un apprentissage structuré lors des autres années du programme);



✓ Un minimum de 50 heures d'enseignement est consacré aux arts chaque année.

L'OBLIGATION DU PPCS QUANT AUX ARTS EST REMPLIE À LA FIN DE LA 4^E SECONDAIRE ALORS QUE 50 HEURES SONT DONNÉES EN 3^E ET 4^E SECONDAIRE AU LIEU DE 25 HEURES.

^{**} Durant l'année, des périodes seront déterminées par le coordonnateur à raison d'une période par matière pour la préparation du projet personnel.

CONCENTRATION ARTISTIQUE OU SPORTIVE, VOLET LOCAL

(CASL)

Athlète de relève et cheminement artistique reconnu

OBJECTIF

Permettre à des élèves, ayant une ou des activités parascolaires, de concilier études et activités grâce à une organisation différente du temps à l'intérieur de l'horaire scolaire. Pour y parvenir, l'élève bénéficie de la dernière période pour réaliser de l'étude dirigée ou une activité.

CRITÈRES - Comités enrichissement

- √ Élite sportive ou artistique
- √ Étude du dossier
- √ Avoir intérêt et motivation dans sa discipline, autonomie et sens des responsabilités, capacité à gérer son temps
- ✓ Accord des parents

MODALITÉS

La 5^e période, soit la dernière période de l'après-midi, est en étude ou en activité. Le personnel enseignant demeure en classe avec les élèves présents pour leur apporter de l'aide au besoin.

N.B. Le partenariat avec les organismes extrascolaires est assujetti aux protocoles d'entente signés avec la commission scolaire.

COURS OBLIGATOIRES

CODE ÉCOLE	COURS	CODE MEES	NOMBRE UNITÉS	NIVEAU D'UNITÉS	NOMBRE PÉR./CYCLE
AN59	Anglais régulier (core)	134-504	4	5	3
AP59 ou MH59	Arts plastiques ou Musique harmonie	168-502	2	5	1
CH59	Chimie	051-504			
ou PS54	Psychologie et société	115-544	4	5	3
ECR59	Éthique et culture religieuse	069-502	2	5	2
EP59	Éducation physique	043-502	2	5	1
FR59	Français	132-506	6	5	6
FNJ9	Projet de recherche	128-552	2	3	U
MACS59 ou	Mathématique culture, société et technique + Ma5P	063-504 et 064-542	6	5	5
MASN59	Mathématiques sciences naturelles	065-506			
MC59*	Monde contemporain	092-504	2	5	3
EF59*	Éducation financière	102-532	2	5	3
PH59	Physique	053-504			
ou AC54	Art cinématographique	170-584	4	5	3

²⁷ périodes de cours à l'horaire de l'élève dont 2 périodes le midi.



⁹ périodes d'étude ou d'activités

De façon générale, durant les périodes d'étude, les élèves du CASL pourront bénéficier :

² périodes avec leur enseignant français

¹ période avec leur enseignant d'anglais

¹ période avec leur enseignant de monde contemporain

¹ période avec leur enseignant de mathématique

¹ période avec leur enseignant de chimie ou psychologie ou société (selon choix de l'élève)

¹ période avec leur enseignant de physique ou art cinématographique (selon choix de l'élève)

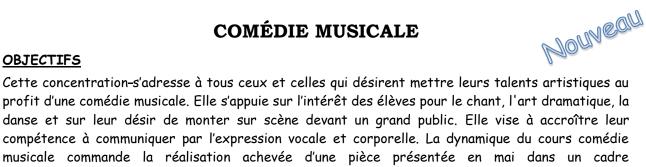
¹ période avec leur enseignant d'éducation physique

¹ période avec leur enseignant d'arts

^{*}MC59 et EF59 répartition 37,5 h/an pour chaque matière

COMÉDIE MUSICALE

OBJECTIFS



PRÉALABLES

L'élève désirant participer à cette concentration doit démontrer un intérêt pour la scène. Une base en chant ou en danse est souhaitable, mais non essentielle. Le nombre de places étant limité, les candidats inscrits seront contactés à la fin mai et ils seront invités à venir passer une audition au mois de juin. De plus, il est important de préciser que la reconduction de l'admission n'est pas automatique d'une année à l'autre.

Des frais seront exigés lors de l'inscription.

d'apprentissage rigoureux, créatif et heureux.

Pour obtenir de plus amples informations au sujet de la troupe Amalgame, vous êtes invité à visiter le site Internet de la troupe : www.comediemusicaleamalgame.com ou à suivre les activités de la troupe sur sa page Facebook : www.facebook.com/troupeamalgame.

ARTS PLASTIQUES

OBJECTIFS

Cette concentration artistique vise à sensibiliser l'élève à la vie artistique professionnelle, en lui offrant l'opportunité de côtoyer des artistes oeuvrant dans diverses disciplines, telles : peinture, gravure, sculpture, etc. Il pourra également expérimenter et découvrir de nouvelles techniques liées à ces mêmes disciplines.



malgame

Il développera, aussi, son plein potentiel par des cours structurés spécifiquement en dessin : réaliste, lyrique et imaginaire.

Ce cours permet à l'élève de créer ses œuvres dans une grande variété de matériaux et d'explorer des thématiques enrichissantes liées à ses préoccupations personnelles.

Il apprendra à apprécier des œuvres en visitant des ateliers, le musée, la galerie du Cégep, des galeries d'art, et ce, tout en apprenant à exprimer ses opinions.

Il y aura également, en cours d'année, une exposition. La concentration permettra d'égayer l'atmosphère de l'école par la réalisation d'œuvres permanentes placées un peu partout dans notre environnement scolaire.

PRÉSENTATION DE LA CONCENTRATION

Il existe des différences significatives entre le programme d'arts plastiques du cours secondaire et celui de la concentration arts plastiques. Ces différences portent principalement sur :

- l'intégration des éléments du langage plastique, des techniques et des éléments de l'histoire de l'art dans le processus de création;
- un choix de thématiques plus intégrateur et psychologique;

- une exploration de technique comme de lavis, l'aquarelle, la peinture, la taille directe,
 l'impression, la gravure, la photographie, etc.;
- une initiation à la critique d'art à partir d'éléments de l'histoire de l'art, de travaux d'élèves, de sorties culturelles ou de rencontres d'artistes invités;
- une initiation à l'art d'installation (organisation de tableaux d'affichage et expérimentation d'installations de travaux en trois dimensions;
- une utilisation d'outils d'évaluation plus dynamiques aux plans théorique et pratique dans les cadres formatifs et sommatifs.

La concentration en arts plastiques est un programme enrichi faisant appel à des contenus notionnels plus poussés et à des situations d'apprentissages plus complexes.

CONTENUS

Le module « Thématique » sera adapté pour chacun des secondaires. Il visera le développement de la personne, son imaginaire vers des comparaisons faites entre certains mouvements de l'art visuel.

Le module « Gestes et Techniques » comprend, entre autres, le dessin, la peinture, l'assemblage, le façonnage, la gravure, le modelage, la photographie et la sculpture.

Le module « Langage plastique » reconnaît et comprend les éléments théoriques du langage technique tout en les intégrant aux diverses techniques et aux notions d'histoire de l'art enseignées.

Le module « Art et société » amène l'élève à une synthèse esthétique et à une reconnaissance de la valeur et de l'originalité de l'héritage artistique savant et populaire pour mieux le proposer à son milieu

Au cours des trois années du secondaire, l'élève aura, de plus, à survoler un aperçu global et synthétique de son histoire artistique.

EXIGENCES PARTICULIÈRES

Générales

- Aptitudes en créativité
- Attitude réceptive
- Motivation personnelle
- Volonté d'apprendre et d'expérimenter

Spécifiques

- Manifestation d'un intérêt constant et d'une curiosité poussée dans l'exploration du domaine visuel.
- Aptitude à souscrire aux exigences des thèmes proposés et des techniques employées.
- Participation active à son apprentissage.

CONDITIONS

L'élève, pour maintenir son adhésion à la concentration arts plastiques, doit :

- réussir les matières du curriculum scolaire régulier;
- maintenir une attitude positive, réceptive et respectueuse afin d'assurer la qualité de ses apprentissages et celle de ses pairs.



VOLLEYBALL

OBJECTIFS

- Améliorer les différentes techniques de base reliées au volleyball soit : la touche, la manchette le service les déplacements et autres.
- Découvrir et acquérir le fonctionnement de différents systèmes de jeux collectifs.
- Développer l'autonomie face à la prise de responsabilités et de décisions.
- Développer la capacité à interagir avec ses pairs de façon efficace et intelligente dans un climat d'entraide.



LE PROGRAMME

- Formules pédagogiques
 - Plusieurs formules pédagogiques seront utilisées afin d'augmenter et de favoriser l'intérêt et la compréhension de chaque individu.
- En gymnase
 - Avec les entraîneurs, en visionnement vidéo, travail en sous-groupes, en entraînement physique et cardio-vasculaire.
- En Classe
 - Théorie (nutrition, visualisation et saines habitudes de vie) et conférenciers.

CONCENTRATION ARTISTIQUE OU SPORTIVE, VOLET RÉGIONAL (CASR)

OBJECTIF

Permettre à des élèves ayant une ou des activités parascolaires de concilier études et activités grâce à une organisation scolaire adaptée à leurs besoins.

CIRCLE OF THE PARTY OF THE PART

<u>CRITÈRES</u>

- ✓ Élève faisant partie de l'élite sportive ou artistique reconnue
- √ 15 heures/semaine de formation spécialisée offerte par un organisme ou une association reconnue
- √ Étude du dossier
- ✓ Autonomie et sens des responsabilités, capacité à gérer son temps
- ✓ Accord des parents

MODALITÉS : HORAIRE 3 PÉRIODES EN AM

L'élève bénéficie de ses après-midis pour exécuter ses travaux, étudier en présence du personnel enseignant ou se consacrer à l'exercice de son activité en présence d'intervenants qualifiés.

N.B. Le partenariat avec les organismes extrascolaires est assujetti aux protocoles d'entente signés avec la commission scolaire.

COURS OBLIGATOIRES

CODE ÉCOLE	COURS	CODE MEES	NOMBRE UNITÉS	NIVEAU D'UNITÉS	_	1BRE CYCLE
		IVIEES	UNITES	D ONLIES	60 min	75 min
AN59R	Anglais régulier (core)	134-504	4	5	1	2
ECR59R	Éthique et culture religieuse	069-502	2	5	0	2
EP59R	Éducation physique	043-502	2	5	1	1
FR59R	Français, langue d'enseignement	132-506	6	5	2	3
MACS59	*Mathématique culture, société et technique + Ma5P	063-504 et 064-542	6	5	2	3
ou MASN59	Mathématiques sciences naturelles	065-506				
*MC59R	Monde contemporain	092-504	2	5	1	2
*EF59R	Éducation financière	102-532	2	3	T	
PH59R ou	Physique	053-504	4	5	1	2
AC54	Art cinématographique	170-584				
CH59R ou	Chimie	051-504	4	5	1	2
PS54	Psychologie	115-544				
AP59	Arts plastiques	168-502	4	5	0	1
ou MH59	Musique harmonie	169-502	4	3	0	1

^{*}MC59R et EF59R répartition 35 h/an pour chaque matière

29 périodes de cours pour l'élève, dont deux périodes en après-midi



HARMONIE (MUAR)

OBJECTIFS

- Offrir à tout élève démontrant l'intérêt et le potentiel requis, la possibilité d'acquérir une formation musicale intensive qui soit intégrée à son cheminement académique;
- Former un groupe d'harmonie autonome qui pourra se produire en concert et en compétition.



CONTENU DU PROGRAMME :

- 10 cours de 75 minutes par cycle de 9 jours en grand ensemble (harmonie) incluant les trois (3) compétences du Ministère, interpréter, créer et apprécier;
- 3 périodes de 75 minutes/cycle de 9 jours de pratique en section;
- 5 heures de cours privés ou semi-privés avec un, une spécialiste de l'instrument;
- instrument en usage exclusif;
- répertoire d'harmonie, répertoire solo et répertoire de petits ensembles;
- périodes d'étude pour devoirs et travaux.

Ce programme, étalé sur une période de trois (3) années, donnera la possibilité à l'élève, d'acquérir 2 fois 4 unités en formation musicale, à chaque niveau (3°, 4° et 5° secondaire).

CRITÈRES D'ADMISSION

- Avoir joué d'un instrument durant un minimum d'un an et savoir lire la musique
- Étude du dossier
- Être autonome et responsable
- Avoir la capacité de gérer son temps
- Élève démontrant la réussite des compétences des programmes d'enseignement avec un très bon résultat scolaire
- Être recommandé(e) par son enseignant, enseignante en musique
- Avoir l'accord des parents

COÛT

Au même titre que les autres disciplines faisant partie des concentrations artistiques et sportives, ce volet encourt des frais supplémentaires pour couvrir la location de l'instrument, les cours privés, l'encadrement musical et les partitions.

Des frais seront exigés lors de l'inscription.

BASKETBALL

Le programme de perfectionnement en basketball s'adresse à des joueurs et joueuses faisant partie d'une des équipes interscolaires D2 ou D1. Ce programme fait partie du centre régional reconnu par la Fédération de basketball du Québec et du Ministère de l'Éducation. Une libération de 3 heures par jour est accordée aux élèves pour le développement du basketball incluant la préparation physique et théorique.





COÛT DES PROGRAMMES ADMINISTRÉS PAR L'ÉCOLE

Programme	Coût en 2016-2017
Arts plastiques	80 \$
Basketball	940 \$
Comédie musicale	120 \$
Harmonie	De 270 \$ à 550 \$
Volleyball	200 \$
PEI	267 \$

Les coûts sont à titre indicatif

Renseignements Renseignematières sur les matières

DESCRIPTION DES COURS OPTIONNELS

ANGLAIS CORE (AN51/AN52)

Le programme d'anglais de base permet à l'élève de poursuivre les apprentissages amorcés en troisième secondaire. Il permet à l'élève d'améliorer sa capacité à communiquer en anglais dans des situations qui conviennent à son niveau, lui permet d'écouter, de visionner et de lire des textes correspondants à son niveau de développement langagier ainsi que d'écrire et de produire des textes adaptés aux situations exploitées.

<u>En anglais 52</u>, les élèves qui ont un peu plus de facilité et qui démontrent un plus grand intérêt pour l'anglais seront regroupés afin de les amener plus loin dans le développement des trois compétences. Ils feront toutefois le même programme et les mêmes examens que les élèves en anglais 51, mais ils profiteront d'un rythme plus soutenu.

ANGLAIS CINÉMA (AN54C)

Découvrir les multiples facettes du cinéma du monde, en particulier celui de la Grande-Bretagne, des États-Unis et du Canada. À travers des activités d'écriture ainsi que des discussions (en anglais), nous allons explorer la culture du monde anglophone tout en ajoutant à vos connaissances et compétences dans la langue de Shakespeare.

ANGLAIS ENRICHED (AN56)

Le programme d'anglais enrichi permet à l'élève qui possède les aptitudes nécessaires d'aller plus loin que le programme de base. Par exemple, l'élève du programme enrichi a déjà acquis une certaine assurance dans l'apprentissage d'une langue seconde et explore un vaste éventail de problématiques complexes et d'idées abstraites en anglais. Il vise une plus grande précision dans la formulation de ses messages afin de communiquer encore plus efficacement en anglais. Il démontre une compréhension plus approfondie des textes par la réalisation de tâches d'une plus grande complexité. L'élève du programme enrichi s'est constitué un répertoire linguistique plus vaste, de sorte qu'il est davantage en mesure d'utiliser les diverses démarches avec plus de souplesse et de laisser davantage libre cours à sa créativité et à son style.

ART CINÉMATOGRAPHIQUE (AC54)

Ce cours permet l'acquisition d'une connaissance sommaire des débuts de la création cinématographique et de l'histoire du cinéma s'échelonnant de 1827 à 1950 :

- > histoire du cinéma d'animation;
- le cinéma muet;
- le cinéma de l'après-guerre;
- parallèle entre le cinéma muet et parlant;
- la couleur au cinéma.

Ce cours veut également habituer l'élève à faire des choix cinématographiques éclairés (télévision, vidéo, film en salle) et par le fait même, développer leur sens critique. Pour atteindre cet



objectif, l'élève est amené à critiquer les films visionnés selon une démarche de critique cinématographique :

- 1. le scénario:
- 2. la réalisation;
- 3. le jeu des actrices et des acteurs;
- 4. la qualité des images et des décors (prises de vue, costumes, éclairage, ambiance, etc.);
- 5. la bande sonore (musique, bruitage, etc.);
- 6. les thèmes et les valeurs.

En plus de développer le goût du cinéma, ce cours favorise une meilleure compréhension de l'image en mouvement par l'apprentissage de certaines techniques spécifiques au cinéma tel que l'apprentissage des principes du cinéma d'animation :

- > la réalisation d'un film d'animation;
- la technique utilisée « Stop Motion ».

Ce programme permet à l'élève d'expérimenter la création cinématographique par l'élaboration et la réalisation de projets à l'aide d'un matériel spécialisé à cet effet et selon la démarche suivante :



- 1. préproduction : écriture d'un scénario, découpage technique...;
- 2. tournage : découverte et manipulation de matériel de tournage professionnel;
- 3. montage : découverte et utilisation d'un logiciel informatique de montage vidéo;
- 4. diffusion : préparation des productions dans le cadre d'un festival de film dans l'école.

ARTS PLASTIQUES (AP52 - AP59 - AP54)

Le programme d'arts plastiques s'articule autour de deux compétences complémentaires :

- créer des images personnelles et des images médiatiques;
- apprécier des images.

Les apprentissages relatifs à la création d'images personnelles et d'images médiatiques permettent aux élèves de s'approprier les gestes et techniques, le langage et les principes propres aux arts plastiques et de développer leur capacité à créer de façon de plus en plus personnelle et sensible.

Tandis que la compétence touchant l'appréciation des productions artistiques sert d'appui puisqu'elle est essentielle au développement de l'esprit critique et du sens esthétique.

AUTORISATION: Pour entreprendre la dernière année en arts plastiques (AP52 ou AP54), l'élève doit être recommandé par son dernier enseignant dans cette matière.

CHIMIE (CH54)

Le programme de chimie « À LA DÉCOUVERTE DE LA MATIÈRE ET DE L'ÉNERGIE » comprend cinq modules obligatoires. Chacun d'eux est hiérarchisé en fonction d'un ordre d'apprentissage susceptible d'offrir aux élèves des situations signifiantes pour eux et respectant les orientations du programme. Les modules sont identifiés par les titres suivants :

- > MATIÈRE ET STOECHIOMÉTRIE (RAPPEL);
- > LES GAZ ET LEURS APPLICATIONS:
- > RÉACTIONS CHIMIQUES : ÉNERGIE;
- > RÉACTIONS CHIMIQUES : VITESSE DE RÉACTION;
- RÉACTIONS CHIMIQUES : ÉQUILIBRE.



1. <u>Module « MATIÈRE ET STOECHIOMÉTRIE (RAPPEL) »</u>

Objectif du module

L'élève doit pouvoir indiquer la composition d'un élément, d'un isotope et d'un ion. L'élève doit être capable de classifier la matière en corps pur simple ou composé, en mélange homogène ou hétérogène. L'élève doit savoir convertir nombre d'atomes, nombre de molécules et nombre de moles entre eux. L'élève doit être capable de calculer les masses molaires atomiques et moléculaires. L'élève doit être capable d'établir des relations entre les masses et les quantités de particules. L'élève doit pouvoir nommer les différents changements d'état de la matière et être capable de calculer l'énergie nécessaire à ces changements. L'élève doit connaître les propriétés des éléments de certains groupes du tableau périodique.

2. Module « LES GAZ ET LEURS APPLICATIONS »

Objectif du module

Investiguer, à l'aide de la méthode scientifique, la matière se présentant sous ses différentes phases pour en comprendre certains comportements et pour s'en donner un modèle.

3. Module « RÉACTIONS CHIMIQUES : ÉNERGIE »

Objectif du module

Investiguer, à l'aide de la méthode scientifique, diverses réactions chimiques pour en découvrir certains effets et pour comprendre les transferts d'énergie qui en résultent.

4. Module « RÉACTIONS CHIMIQUES : VITESSE DE RÉACTION »

Objectif du module

Investiguer, à l'aide de la méthode scientifique, divers changements chimiques pour identifier les facteurs qui influencent leur vitesse de réaction, en découvrir leurs modes d'action et se sensibiliser à leurs impacts sur la société et l'environnement.

5. Module « RÉACTIONS CHIMIQUES : ÉQUILIBRE »

Objectif du module

Investiguer, à l'aide de la méthode scientifique, divers changements chimiques pour identifier les facteurs qui influencent leur état d'équilibre, en comprendre leurs modes d'action et en découvrir des applications technologiques.

PRÉALABLE:

- avoir réussi ST41 et STE41. La réussite de MA4TS ou MA4SN est un atout;
- > ce cours est un préalable à certains programmes préuniversitaires ou techniques.

ÉBÉNISTERIE - 2E ANNÉE (EB54)

Ce programme s'inscrit dans la continuité du cours « initiation à l'ébénisterie » et s'adresse à l'élève qui a réussi le programme.

OBJECTIF:

Rendre l'élève apte à créer des projets complexes à partir de plans élaborés selon un échéancier donné, dans un environnement sécuritaire et autonome.

Rendre l'élève apte à utiliser l'outillage et la machinerie de haut niveau pour la confection de meubles et d'en faire la maintenance.

ÉDUCATION PHYSIQUE (EP54)

ORIENTATION

Le programme en éducation physique au 2e cycle du secondaire touche trois (3) composantes disciplinaires : AGIR, INTERAGIR ET MODE DE VIE SAIN ET ACTIF. Plusieurs types d'activités seront exploités tout au long de l'année. Dans cette option nous irons plus en profondeur dans la compétence INTERAGIR.

À travers ces types d'activités, nous travaillerons les savoirs : savoir-être et savoir-faire. Voici les types d'activités ainsi que les moyens d'action qui s'y rattachent.

MOYENS D'ACTION

Tennis, ultimate freesbee, basketball, handball, golf, raquette à neige, skis de fond, balle-molle, hockey sous-marin, double-jeu

CRITÈRES D'ADMISSION

- Avoir démontré un intérêt et un effort soutenu pour les cours d'éducation physique.
- Avoir une attitude et un comportement d'éthique sportive face aux règles établies, ces pairs et l'enseignant-e.
- > Obtenir l'autorisation (approbation) de son enseignant-e en éducation physique de l'année précédente.
- > Avoir un niveau d'habileté général suffisant et un état de santé permettant d'atteindre les objectifs du programme.

ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ -OPTION PLEIN-AIR/SANTÉ(SA54)

Description du cours

Tu veux t'organiser des sorties en plein air? Tu veux développer de nouvelles habiletés en plein air? Tu veux apprendre à partir des feux sous la pluie... apprendre à t'orienter en forêt... apprendre de nouveaux sports 1 (ski de fond, randonnée, raquette, vélo, canot/kayak, escalade, planche à neige...). Ce cours est fait pour toi!!! Dans ce cours, il sera question d'alimentation, d'orientation, de premiers soins, d'équipement, d'habillement, de leadership, etc. Nous aurons également des sorties en milieu naturel. Il se pourrait qu'afin de participer à certaines activités, tu aies à débourser certaines sommes d'argent (ex : Si nous allons faire une randonnée pédestre dans le parc de la Gaspésie, il faudra que tu défraies pour le transport en autobus par exemple, etc.)

FOOBALL (FO44)

Le football t'intéresse... tu veux te développer comme athlète? Tu veux approfondir tes capacités et tes habiletés dans ce sport ? L'option football de 4e secondaire est parfaite pour toi! Les enseignements techniques et tactiques que tu apprendras te serviront sur le terrain. L'entraînement en salle et l'entraînement de la vitesse t'aideront à devenir un meilleur joueur de football. Différents thèmes seront traités en lieu avec le sport comme l'alimentation, la préparation psychologique, les blessures et autres.



¹ En ce qui a trait aux sports enseignés, ils seront choisis selon les équipements disponibles en location pour les élèves.

INFORMATIQUE (SI54)

Code: 112-554 (4 crédits)

Ce programme offre à l'élève la possibilité d'un apprentissage individualisé de plusieurs logiciels. Ils auront la possibilité de faire différents projets avec les logiciels en apprentissage. Des ateliers sur la manipulation des pièces informatiques seront aussi offerts.

En résumé

- Notions avancées (Word, Excel, PowerPoint, Publisher).
- Manipulation de matériel informatique (démonter un PC, identifier les pièces et comprendre leur rôle).
- Traitement de l'image (Photoshop, PhotoStory, Flash).
- Traitement son et vidéo (Audacity, Movie Maker).
- Utilisation des outils WEB (outils Google, sauvegarde en ligne, recherche efficace d'information).
- Programmation et bases de données (Scratch, Visual Basic, Access).
- Éthique sur Internet (sécurité, vie privée).
- L'univers Linux (analyses de différentes versions, OpenOffice) et plus!

CHOIX D'UNE SÉQUENCE MATHÉMATIQUE

En mathématique, il y a trois séquences en 4e et 5e secondaire : CST, TS et SN.

La réussite de la 1re année (4e sec.) est requise pour la deuxième année de la séquence. Il est recommandé de poursuivre la séquence mathématique choisie en 4e secondaire.

Si vous désirez changer votre séquence mathématique de la 4e à la 5e secondaire, vous devrez rencontrer la ou le conseiller d'orientation afin de justifier votre choix.

Il est recommandé de poursuivre la séquence mathématique choisie en 4e secondaire.

Si vous désirez changer votre séquence mathématique de la 4e à la 5e secondaire, vous devrez rencontrer la ou le conseiller d'orientation afin de justifier votre choix.

MATHÉMATIQUE : CULTURE, SOCIÉTÉ ET TECHNIQUE (MA5CST)

Le cours culture société et technique est un cours de mathématique régulier. Il permet à l'élève d'accéder à la formation professionnelle, à des programmes techniques dans différents domaines d'activités ou encore à des programmes préuniversitaires, dont les sciences humaines ou sociales.

Il s'agit d'un cours constitué de cinq sujets abordant certaines notions d'optimisation, de probabilités, de géométrie, de graphes ainsi que de statistiques. Les notions sont abordées d'une façon très concrète et pratique.

PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE AUX MATH 5CST (MA5P)

Ce programme est une bonification du programme math 5 CST et doit être considéré comme un complément aux différents programmes de mathématiques offerts au secondaire.

Il a pour but de consolider la base en mathématique des élèves et de leur expliquer plusieurs notions de la vie courante qui ne sont pas présentes dans les autres programmes.

Les notions qui seront vues ou approfondies dans ce programme sont :

Le calcul mental, à la main, les mesures impériales, les études de sondage, les jeux de hasard ainsi que les notions de crédit et d'endettement.



MATHÉMATIQUE: TECHNICO-SCIENCE (MA5TS)

Le cours technico-sciences est un cours de mathématique enrichi. Il permet d'accéder à des programmes préuniversitaires, dont les sciences de la nature ou à des programmes techniques liés aux sciences ou autres.

Ce cours comporte huit sujets qui sont assez diversifiés. On y fait, entre autres, l'étude de plusieurs fonctions en algèbre. On y aborde également des notions sur l'optimisation, les vecteurs, les coniques ainsi que sur la géométrie dans le cercle et le triangle. Les notions sont abordées d'une façon plutôt concrète et formelle.

MATHÉMATIQUE : SCIENCES NATURELLES (MA5SN-MA59-MA59R-MA5EI)

Le cours sciences naturelles est un cours de mathématique enrichi. Il permet d'accéder à des programmes préuniversitaires, dont les sciences de la nature ou à des programmes techniques liés aux sciences ou autres.

Ce cours comporte six sujets, dont l'étude de plusieurs fonctions en algèbre. On aborde des notions sur l'optimisation, les vecteurs, ainsi que sur les coniques. Les notions sont abordées d'une façon plus formelle et théorique que dans la séquence technico-sciences. Les éléments algébriques sont étudiés avec plus de rigueur.

MUSIQUE HARMONIE (MH59) & MUSIQUE GUITARE (MG52)

Au niveau secondaire, le programme de musique a pour but de permettre à l'élève de vivre des expériences musicales variées dans une perspective de développement personnel, d'ouverture à la vie culturelle et de communication.

Les activités musicales proposées visent l'acquisition et le développement d'habiletés et de connaissances en théorie, en audition et en interprétation.

Le programme de musique s'articule autour de trois compétences complémentaires et interdépendantes: créer des œuvres musicales; interpréter des œuvres musicales; apprécier des œuvres musicales.

HARMONIE

En harmonie, le choix d'instrument est le suivant : flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, cor français, trombone, baryton, tuba, percussion et glockenspiel.

Le répertoire se compose de pièces d'ensemble, dont des créations originales pour harmonie et des arrangements de pièces populaires.

GUITARE

La formation au secondaire amène l'élève à développer davantage son potentiel créateur, sa sensibilité artistique, ses qualités d'interprète et de spectateur de même que ses habiletés à s'exprimer et à communiquer par la musique.

L'apprentissage de la guitare se fait par des pièces provenant du répertoire classique et populaire. On y travaille également la guitare d'accompagnement et les différents langages appropriés à l'instrument.

MONDE DU ROCK (MR54)

Un cours unique au Québec, offert à tous les élèves de l'école Paul-Hubert de 3e, 4e et 5e secondaire. Qui est le véritable « king » du rock? Qui sont les Beatles? Qui est Ozzy Osbourne, Jimi Hendrix et Alice Cooper? Qui sont les Sex Pistols, Metallica, Nirvana, Michael Jackson? Les légendes et les mythes. Le monde du rock, c'est écouter plus de 250 hits, 200 artistes, visionner 5

films HD sur écran géant, 8 documentaires de la BBC et des entrevues inédites. Les plus grands hits du rock sont vus sous la forme d'ateliers d'exploration libres (voix, basse, guitare, batterie). Nul besoin de savoir jouer d'un instrument pour s'inscrire à ce cours. Le seul critère : aimer écouter de la musique!

PHYSIQUE (PH54)

À la découverte de la matière et de l'énergie

Le programme de physique « À LA DÉCOUVERTE DE LA MATIÈRE ET DE L'ÉNERGIE » comprend deux modules obligatoires. Chacun d'eux est hiérarchisé en fonction d'un ordre d'apprentissage susceptible d'offrir aux élèves des situations signifiantes pour eux et respectant les orientations du programme. Les modules sont les suivants :

- DES COMPORTEMENTS DE LA LUMIÈRE
- > PHÉNOMÈNES MÉCANIQUES

1. Module « COMPORTEMENTS DE LA LUMIÈRE »

Objectif du module :

Investiguer des phénomènes lumineux présents dans l'environnement afin de découvrir certains comportements de la lumière et de comprendre le fonctionnement d'appareils optiques.

2. <u>Module « PHÉNOMÈNES MÉCANIQ</u>UES »

Objectif du module :

Investiguer, à l'aide de la méthode scientifique, des comportements d'objets en mouvement présents dans l'environnement pour en découvrir les causes et pour comprendre les transferts d'énergie qui en résultent.

PRÉALABLE: Avoir réussi ST41 et STE41. La réussite de MA4TS ou MA4SN est un atout.

PSYCHOLOGIE ET SOCIÉTÉ (PS54)

Le cours « Psychologie et société » a pour fonction d'assurer aux élèves un premier contact avec certains domaines d'études en psychologie et sociologie et, par le fait même, de l'amener à réfléchir à des attitudes favorisant sa pleine réalisation comme individu et membre d'une collectivité. De plus, ce cours permettra à l'élève d'acquérir et d'organiser des connaissances afin de développer sa connaissance de soi, sa compréhension des comportements humains et des processus fondamentaux influençant les idées, les émotions et les pensées en société. Voici quelques thèmes qui seront abordés dans ce cours :

- > Le rêve et l'inconscient
- > La graphologie
- > La construction de l'identité
- > La santé mentale
- La gestion du stress

- > Peur et phobies humaines
- > Concept de perception et aptitudes favorables à la communication
- Étude du langage non verbal
- > Communication et sexualité
- > Autorité et influences dans les réseaux de l'être social

RÉNOVATION ET CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE (RC54)

Ce programme permet aux élèves qui s'y inscrivent de découvrir les notions théoriques de base associées à la construction, rénovation et résolution de problèmes techniques résidentiels tout en apprenant le maniement sécuritaire des outils de base.

70 % du cours consiste à la construction/rénovation des différentes étapes de base d'une résidence (charpente, revêtement, électricité, plomberie et finition) tout en y incorporant les méthodes sécuritaires et les risques associés à chacune des étapes.

30 % du cours prépare préalablement l'élève à chacune de ces étapes à l'aide de quelques notions théoriques (schéma, démarche de fabrication et résolution de problème).

OBJECTIFS

- Amener l'élève à effectuer des choix judicieux de matériaux et de techniques face à une situation résidentielle.
- Amener l'élève à faire preuve d'une préoccupation constante à l'égard des règles de santé et sécurité.

SCIENCE ET TECHNOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT (STE45)

Ce cours optionnel est nécessaire pour l'élève qui souhaite suivre les cours de chimie et de physique. Il est donc offert à nouveau en 5e secondaire pour aider les élèves qui ne l'auraient pas choisi lors de leur passage en 4e secondaire. La réussite de ST41 est préalable à l'obtention de ce cours.

Au deuxième cycle du secondaire, les programmes sciences et technologie ainsi que sciences et technologie de l'environnement préconisent un enseignement où la science et la technologie sont abordées selon quatre perspectives. La perspective démocratique, tournée vers l'expertise citoyenne : la perspective humaniste orientée vers le développement du potentiel intellectuel; et la perspective utilitariste, qui s'intéresse à l'utilisation de la science et de la technologie au quotidien.

Alors que le programme de sciences et technologie s'inscrit dans ces quatre perspectives sans nécessairement en privilégier une, le programme de sciences et technologie de l'environnement met davantage l'accent sur les expertises citoyennes et scientifiques. Tout comme le programme de base,

il accorde une importance particulière au développement de l'esprit critique des élèves. Il vise à consolider leur formation scientifique et constitue un préalable pour accéder aux programmes optionnels de science et technologie offerts en cinquième secondaire.

Ces programmes regroupent **en une seule discipline plusieurs champs** disciplinaires, à savoir l'astronomie, la biologie, la chimie, la géologie, la physique et la technologie.

